

## **« Fraîcheur locale », label de proximité du marché de Vevey**

Mesdames et Messieurs,

**Le marché de Vevey dispose désormais de son propre label de proximité pour les produits alimentaires. Pour bénéficier du label « Fraîcheur locale », les marchands doivent proposer sur leur étal entre 80% et 90% de produits provenant des cantons de Vaud, Valais et Fribourg.**

L'Agenda 21 de la Ville de Vevey œuvre depuis 1998 à renforcer les liens entre les consommateurs, producteurs et détaillants locaux. La proximité entre producteur et consommateur permet en effet de limiter l'atteinte à l'environnement due au transport, et constitue une garantie de fraîcheur et de bonne traçabilité du produit. Par ailleurs, les circuits courts permettent d'assurer des revenus stables et équitables aux agriculteurs à des prix attractifs pour le client et favorisent ainsi le maintien du tissu agricole et la préservation des paysages de la région.

Dans cette optique, la Ville de Vevey a développé des indicateurs de proximité en collaboration avec Mme Cécilia Cousin, dans le cadre de son travail d'étude en gestion environnementale. Les critères retenus pour l'obtention du label « Fraîcheur locale » sont :

Pour les **produits maraîchers** (fruits, légumes, champignons)

- De mi-mars à mi-décembre, une moyenne de 80% des fruits et légumes proposés sur le stand doivent provenir des cantons de Vaud, Fribourg ou Valais.

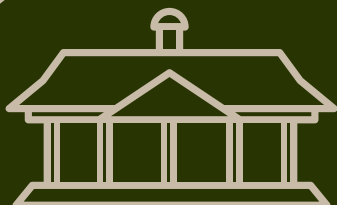
Pour les **produits de base non-maraîchers** (ex. lait, viande, poisson, fleurs...)

- Sur l'année, 90% des produits proposés sur le stand doivent être des produits régionaux (Vaud, Valais, Fribourg).

Pour les **produits transformés** (ex. fromage, pain, terrine, boissons avec ou sans alcool...)

- Sur l'année, 90% des produits proposés sur le stand doivent être des produits régionaux (Vaud, Valais, Fribourg).
- Au minimum 80% des matières premières du produit sont issues des cantons de Vaud, Fribourg ou Valais.
- La dernière étape de transformation du produit, au minimum, doit avoir lieu dans les cantons de Vaud, Fribourg ou Valais.

Aujourd'hui, sept commerçants du marché de Vevey bénéficient du label « Fraîcheur locale » et ont reçu le visuel du label à afficher sur leur stand. De nouvelles demandes d'adhésion sont attendues au cours des mois à venir et le label devrait être étendu aux commerces de la ville. Les critères détaillés pour bénéficier du label, ainsi que la liste des marchands ayant reçu le label « Fraîcheur locale », sont disponibles sur la page [www.vevey.ch/marche](http://www.vevey.ch/marche)



**FRAÎCHEUR LOCALE**

PRODUCTION RÉGIONALE GARANTIE

Label de proximité de la  
Ville de Vevey

[www.vevey.ch/marché](http://www.vevey.ch/marché)



## **“Fraîcheur locale”, le label de proximité de la Ville de Vevey**

**“Fraîcheur locale” garantit que les produits régionaux proviennent des cantons de Vaud, Fribourg ou du Valais et respectent les critères suivants :**

### **Fruits et légumes**

- 80% des fruits et légumes produits de mi-mars à mi-décembre sont régionaux.

**Produits de base, tels que viande, poisson, miel, etc.**

- 90% des produits proposés sur l’année sont des produits régionaux.

**Produits transformés tels que le fromage, pain, etc.**

- 90% des produits proposés sur l’année sont des produits régionaux.
- 80% des matières premières du produit sont issues de la région.
- La dernière étape de transformation du produit, au minimum, doit avoir lieu dans la région.

